

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No. 62

PUBLIER A 9:00 A.M. H.A.E.
VENDREDI, LE 11 SEPTEMBRE 1964.

Signature d'un accord sur le Statut des
Forces Canadiennes aux Bermudes

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce la signature aujourd'hui à Londres d'un accord avec le gouvernement britannique qui a pris la forme d'un échange de notes ayant pour objet de définir le statut des forces canadiennes aux Bermudes. L'envoi de membres de la marine royale canadienne aux Bermudes pour y diriger un poste de radio naval et l'usage plus considérable de ces îles par les bateaux de la marine royale canadienne en tant que base d'opération ont rendu cet accord nécessaire. Il prévoit l'installation du poste de radio et traite de questions telles que juridiction, réclamations, immunités et autres problèmes posés par la présence de membres des forces armées canadiennes aux Bermudes en fonction officielle. Ces dispositions ont été prises en plein accord avec le gouvernement des Bermudes.